

## DOCUMENTS : QUELLE ÉTAIT LA POSITION DE BONAPARTE SUR L'ESCLAVAGE ?

### Document 1

EN SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTAT, 16 AOÛT 1800

« La question n'est pas de savoir s'il est bon d'abolir l'esclavage [...]. Je suis convaincu que [Saint-Domingue] serait aux Anglais, si les nègres ne nous étaient pas attachés par l'intérêt de leur liberté. Ils feront moins de sucre, peut-être, mais ils le feront pour nous, et ils nous serviront, au besoin, de soldats. Si nous avons une sucrerie de moins, nous aurons de plus une citadelle occupée

### Document 2

PROCLAMATION (LETTRE) DU PREMIER CONSUL AUX HABITANTS DE SAINT-DOMINGUE, 8 NOVEMBRE 1801

« Paris, 17 brumaire an 10

Habitants de Saint-Domingue,

Quelles que soient votre origine et votre couleur, vous êtes tous Français ; vous êtes tous libres et égaux devant Dieu et devant la République. [...] Si on vous dit : ces forces sont destinées à vous ravir votre liberté, répondez : la République nous a donné la liberté, la République ne souffrira pas qu'elle nous soit enlevée [...]

### Document 3

EN SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTAT, 20 MAI 1802

« On a livré tous les Blancs à la férocité des Noirs, et on ne veut pas même que les victimes soient mécontentes [...] Je suis pour les blancs, parce que je suis blanc ; je n'ai pas d'autre raison, et celle-là est bonne. Comment a-t-on pu accorder la liberté à des Africains, à des hommes qui n'avaient aucune civilisation, qui ne savaient seulement pas ce que c'était que colonie, ce que c'était que la France ? [...]

### Document 4

LETTRE DE BONAPARTE À DECRÈS, MINISTRE DE LA MARINE ET DES COLONIES, AU SUJET DES INSTRUCTIONS SECRÈTES À ENVOYER À CAYENNE, 7 AOÛT 1802

« Paris, 19 Thermidor an 10

[...] Il faut dire, en deux mots, que, Cayenne étant destiné à de grands résultats, un grand nombre de noirs doit y être envoyé, et tout préparer au rétablissement de l'esclavage. Ce principe est non seulement celui de la métropole, mais encore celui de l'Angleterre et des autres puissances européennes. [...]